

Accords fiscaux—Loi

ses projets et leur demander leur avis. Ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a résilié un contrat qui le liait aux provinces, et tous les premiers ministres ont réprouvé ce geste. Ils ont remis en question sa crédibilité et son intégrité.

Les Canadiens reprochent au gouvernement conservateur de n'avoir pas su être à la hauteur de la confiance et du mandat qu'il avait reçu de la population canadienne en septembre 1984. En effet, d'une manière très spectaculaire, la population du Canada avait confié au premier ministre et au parti conservateur un important mandat de changement. Ses espoirs ont été déçus. Il ne reste plus pour témoigner de ce mandat, que la présence de députés conservateurs à la Chambre des communes. D'après tous les sondages d'opinion, le parti conservateur a perdu ce soutien et ce mandat. Je dirais même que le parti conservateur perd très rapidement son droit de gouverner le Canada. La population du Canada n'oubliera pas. Et le projet de loi C-96 est essentiellement affaire de crédibilité, d'honnêteté et d'intégrité.

Le 23 mars 1982, un ministre très en vue du cabinet conservateur a déclaré:

La seule façon dont le gouvernement fédéral réduit les dépenses, c'est en transférant aux gouvernements provinciaux le fardeau du financement des programmes établis. Les provinces se trouvent maintenant acculées au déficit et donc encore moins capables d'assumer ces dépenses transférées du fédéral. Cela est particulièrement vrai pour les provinces de l'Ontario et de l'Est qui n'ont pas les revenus importants que les provinces de l'Ouest tirent de l'exploitation des ressources énergétiques. Ce n'est pas là du fédéralisme coopératif. C'est du fédéralisme prédateur et cela ne peut pas fonctionner et ne fonctionnera pas au Canada.

L'illustre Canadien, qui a fait cette déclaration à la Chambre des communes le 23 mars 1982, n'était nul autre que le ministre des Finances, celui-là même qui a présenté le projet de loi C-96. Était-il sincère alors ou l'est-il aujourd'hui? Ce sont les termes mêmes qu'il a utilisés et qui sont consignés pour toujours dans le *hansard* afin que tous les Canadiens puissent en prendre connaissance. Il a poursuivi en ces termes:

«Prendre unilatéralement la décision de restreindre le financement, comme le propose le gouvernement à l'heure actuelle, pour en discuter ensuite avec les gouvernements des provinces, c'est mettre la charrue avant les boeufs. Nous devrions faire le contraire.»

● (1140)

C'est une citation d'une allocution du ministre actuel des Finances le 24 mars 1982, extraite des pages 15774-5 du *hansard*. Faut-il s'étonner maintenant que les Canadiens mettent en doute la crédibilité de ce gouvernement?

Le parti libéral ne demeurera pas impassible, tandis que le gouvernement conservateur attaque des institutions fondamentales; tandis qu'il sape le fondement de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux. Nous nous porterons à la défense de la jeunesse du Canada, à laquelle ce gouvernement fait perdre espoir. Par les différentes mesures qu'il a prises, comme les restrictions qu'il a apportées au programme Katimavik, le gouvernement actuel montre aux jeunes qu'il se désintéresse de leur sort. Il manifeste beaucoup plus d'intérêt envers ses riches amis de la rue Bay et s'inquiète beaucoup plus du déficit que du bien-être des jeunes. Le parti libéral croit fermement que notre avenir réside dans la jeunesse. Si on lui ravit l'espoir, il ne lui reste rien. La jeunesse a besoin d'espérer.

Je note que mon temps est écoulé. Je demanderais le consentement unanime de la Chambre afin de poursuivre . . .

Des voix: Non, non.

M. Nunziata: . . . mon exposé. Je note que les députés conservateurs disent toujours non, parce qu'ils ne veulent pas entendre parler de cette mesure législative. Aussi, j'attendrai avec impatience qu'ils posent leurs questions et prononcent leurs discours, pour savoir comment ils justifient cette mesure législative cruelle et implacable, que nous combattons de toutes nos forces à toutes les étapes.

M. le vice-président: Avez-vous des questions ou des commentaires?

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue quels seront les effets de ce projet de loi sur l'éducation dans sa province. Le gouvernement parle de libre-échange. Comment pouvons-nous entreprendre des négociations sur le libre-échange, si nous réduisons pour nos jeunes les possibilités de faire des études supérieures? Peut-il nous décrire quelle serait la situation dans sa propre province, en Ontario, si cette mesure législative était adoptée.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'avoir posé cette importante question. Je note également qu'aucun député conservateur n'a posé de question. Aucun député conservateur n'a eu le courage de se lever pour défendre ce projet de loi ou critiquer mon exposé. On peut en conclure qu'ils dorment ou qu'ils font semblant de dormir, à moins qu'ils aient maîtrisé l'art de dormir les yeux ouverts, ou alors que cette mesure législative est indéfendable et qu'ils sont tout à fait d'accord avec tout ce que j'ai dit.

En réponse à mon collègue, je tiens à signaler que la province de l'Ontario est très inquiète au sujet de cette mesure législative. J'ai indiqué plus tôt qu'elle recevra 3 milliards de dollars de moins, au cours des cinq prochaines années, en paiements de transfert fédéraux. Cette réduction affecte directement les universités qui sont déjà sous-financées, à cause des mesures prises par le gouvernement conservateur provincial précédent. Le nouveau gouvernement libéral de l'Ontario a déjà introduit des mesures en vue d'augmenter le financement et, partant, la qualité de l'enseignement postsecondaire, qui avait été tragiquement négligée par le gouvernement précédent.

Le juge en chef Dickson de la Cour suprême du Canada s'est déjà prononcé à ce sujet. On ne saurait qu'abonder dans le sens de ses propos lorsqu'il a signalé que les universités se trouvent dans une situation financière désespérée. Il a dit:

Beaucoup de gens on dit que l'enseignement est trop important pour être laissé aux enseignants. C'est peut-être vrai. Mais il est également vrai que l'enseignement est trop important pour être laissé aux ministres des Finances.

Ce projet de loi a été présenté par le ministre des Finances, et le juge en chef de la Cour suprême du Canada a dit ne pas faire confiance aux ministres des Finances en ce qui concerne l'enseignement car, invariablement, le système d'enseignement en serait menacé. D'après lui,

Un financement de seconde classe des universités ne produirait inévitablement que des enseignants de seconde classe, des étudiants de seconde classe et, en fin de compte, une nation de seconde classe.